

ARRÊTÉ DU MAIRE N° 2023-136
Portant délégation de signature aux agents instructeurs
des autorisations d'urbanisme pour la consultation des services.

Le Maire de la Commune de SUZE-LA-ROUSSE (Drôme)

Vu l'article L.423-1 du code de l'urbanisme,

Vu la convention de service commun entre la Communauté de Communes Drôme Sud Provence et la commune, pour l'application du droit des sols,

Considérant l'intérêt d'une bonne marche de l'administration communale,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Monsieur le Maire de Suze-La-Rousse donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Mme **Laetitia GIRY**, titulaire du grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe et exerçant les fonctions d'instructrice des autorisations d'urbanisme, pour les actes suivants :

- consultations prévues à l'article R423-50 et suivants du code de l'urbanisme

ARTICLE 2 :

Cette délégation prendra effet à compter du 1^{er} octobre 2023 pendant toute la durée de l'exercice des fonctions de l'agent et dans la limite du mandat du Maire ;

ARTICLE 3 :

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs ;

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée.

Le Maire, le Chef de la Brigade de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SUZE LA ROUSSE, le 05/10/2023

Le Maire

Hervé MEDINA

